

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

2019-09-185 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 17 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt trois septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle - Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Anne BERTHOME, Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Anne-Marie ROUX, Vice-Présidente, David REDON, Vice-Président, Annie ROY, Chantal GANTCH, Vice-Présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Jack ALLAIS, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Kléber AUDINET, Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE, Marcel BERTHOME, Sophie BLANCHETON, Thierry ROUAULT, Sophie CARRERE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Chantal DUGOURD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Philippe FAURT, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Eric LACOUME, Bruno LAVIDALIE, Pierre-Jean MARTINET, Armand BATTISTON, Gérard MOULINIER, Patrick NIVET, Paquerette PEYRIDIEUX, Bernard PIOT, Annie POUZARGUE, Christian ROBIN, Monique MEYNARD, Agnès SEJOURNET, Laurence ROUEDE, Loïc MANON, Denis SIRDEY, Catherine DONZEAU-HOUGH, Corinne VENAYRE

Absents :

Catherine VIANDON, Gérard HENRY, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Michel GALAND, Jean-Paul GARRAUD, Jocelyne LEMOINE, Odile LUMINO, Alain MAROIS, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Francis PEJEAN, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc LAMAISSON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Sabine AGGOUN pouvoir à Corinne VENAYRE, Thierry MARTY pouvoir à Agnès SEJOURNET, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Jean Claude ABANADES pouvoir à Francine TREBUCHAIRE, Michel FOULHOUX pouvoir à Jérôme COSNARD, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Loïc MAGNAN pouvoir à Bernard PIOT, Armand REIS-FILIPPE pouvoir à Jack ALLAIS, David RESENDÉ pouvoir à David REDON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
ZONE D'ACTIVITÉS DES DAGUEYS : CESSION D'UN TERRAIN À CEVA - ANNULE
ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2019.07.125

Envoyé en préfecture le 03/10/2019 – 2/3
Reçu en préfecture le 03/10/2019
Affiché le
ID : 033-200070092-20190923-2019_09_185-DE

Sur proposition de Monsieur Jérôme COSNARD, Vice-président, en charge du Développement économique,

Vu la délibération n°2019.07.125 du Conseil Communautaire du 1^{er} juillet 2019 relative à la cession d'un terrain aux Dagueys à CEVA SANTE ANIMALE,

Vu l'évolution technique du projet global des Dagueys,

Vu le plan de bornage définitif et la création de nouvelles parcelles cadastrales,

Créé en 1999, CEVA SANTE ANIMALE, 6^{ème} laboratoire vétérinaire mondial et 1^{er} laboratoire vétérinaire français, est spécialisé dans la recherche & développement, la production et la commercialisation de médicaments et vaccins pour les animaux d'élevage (ruminants, porcs et volailles) et les animaux de compagnie.

CEVA SANTE ANIMALE développe sa présence commerciale dans 110 pays pour réaliser un Chiffre d'Affaires de près de 1,2 milliard d'euros et emploie plus de 5 500 salariés dans le monde dont 1 400 en France (près de 1000 à Libourne) sur 6 sites de production et 5 centres de recherche et développement.

En constant développement depuis sa création en 1999 (multiplication de sa taille par 9), CEVA SANTE ANIMALE envisage, tout en conservant et en modernisant son actuel site de production et de Recherche de la Ballastière (création d'un campus), de renforcer son ancrage sur le territoire de La Cali par le regroupement des fonctions internationales et stratégiques du siège aux Dagueys.

Cette création d'un siège social moderne, comprenant des bâtiments destinés à accueillir les clients, encourageant le travail collaboratif au sein des fonctions tertiaires de CEVA (amphithéâtre, showroom, cafétéria, coworking etc...) souhaite s'intégrer dans un environnement préservé et qualitatif à proximité du lac.

Pour cela, le projet s'inscrit dans une démarche environnementale ambitieuse (intégration paysagère, bâtiments de faible hauteur et à énergie positive...). Afin de concrétiser son projet en respectant l'ambition environnementale affichée, CEVA SANTE ANIMALE va prochainement lancer un concours d'architecte.

Le principe et les modalités de la vente du terrain des Dagueys avaient été actés par la délibération n°2019.07.125 du Conseil Communautaire du 1^{er} juillet 2019. Néanmoins, l'implantation d'un cheminement piéton public autour du futur terrain de CEVA SANTE ANIMALE et la réalisation en cours de l'accès du centre aquatique nécessitent des ajustements du périmètre d'implantation de CEVA qu'il convient de préciser par une nouvelle délibération. Les modalités financières de cession restent quant à elles identiques.

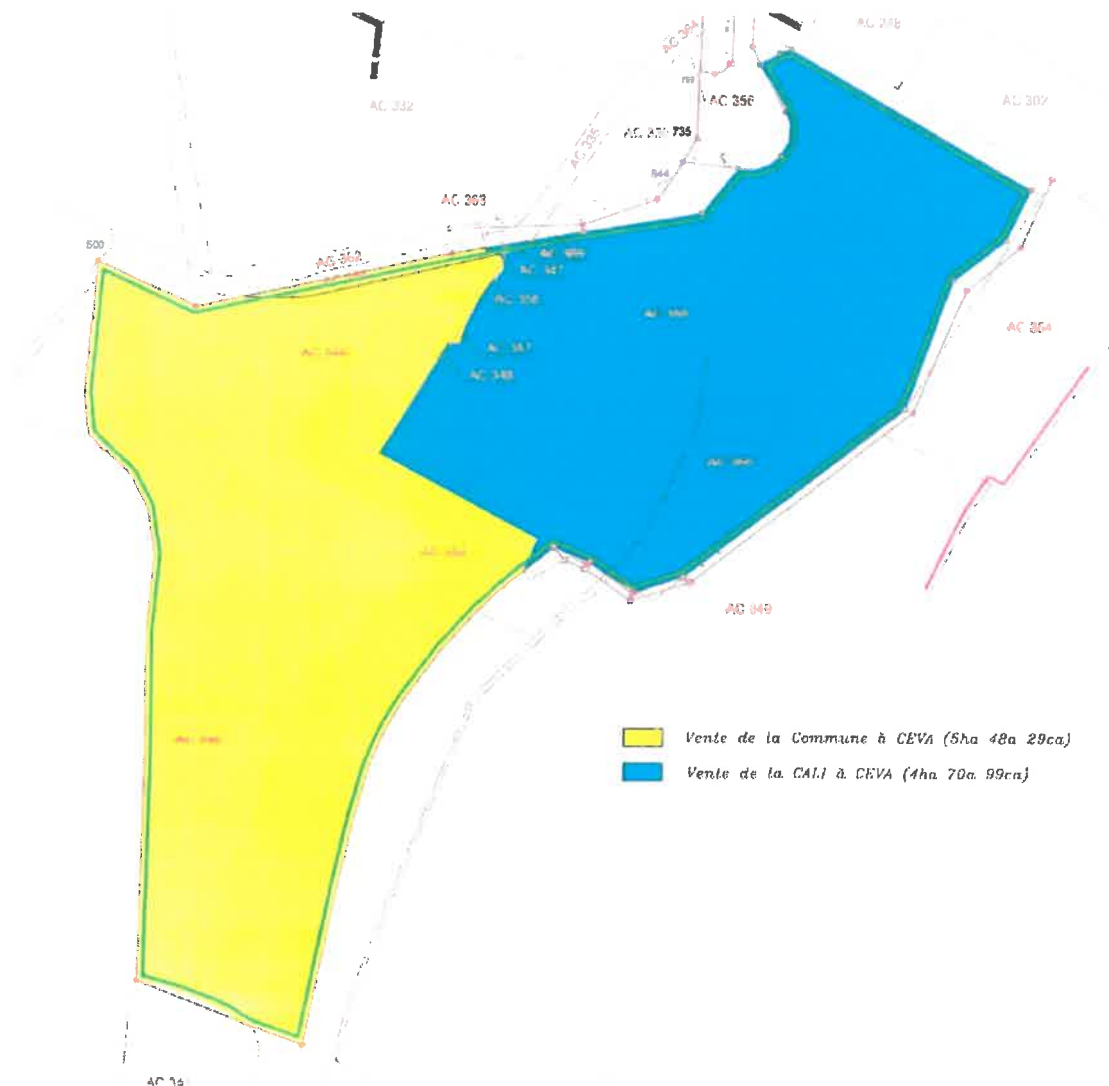
Par conséquent, il s'agit de la cession d'un terrain de 47 099 m² correspondant aux parcelles AC 350p, 355p, AC 369p et AC 347 et AC 348 au prix de 30 € le m² soit un montant total de 1 412 970 € HT.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide :

- d'annuler et de remplacer la délibération n°2019.07.125 ;
- d'autoriser la vente d'un terrain de 47 099 m² à la société CEVA SANTE ANIMALE ou à toute personne morale de son choix qui se substituera à elle au prix de 30 € HT le m² ;
- d'autoriser la société CEVA SANTE ANIMALE à déposer les dossiers liés à cette opération (urbanisme, réglementaires et environnementaux...) ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes afférents à cette transaction.



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
 Fait à Libourne 3 octobre 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 03/10/2019

Reçu en préfecture le 03/10/2019

Affiché le



ID : 033-200070092-20190923-2019_09_185-DE

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

2019-09-186 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 17 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt trois septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle - Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Anne BERTHOME, Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Anne-Marie ROUX, Vice-Présidente, David REDON, Vice-Président, Annie ROY, Chantal GANTCH, Vice-Présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Jack ALLAIS, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Kléber AUDINET, Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE, Marcel BERTHOME, Sophie BLANCHETON, Thierry ROUAULT, Sophie CARRERE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Chantal DUGOURD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Philippe FAURT, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Eric LACOUME, Bruno LAVIDALIE, Pierre-Jean MARTINET, Armand BATTISTON, Gérard MOULINIER, Patrick NIVET, Paquerette PEYRIDIEUX, Bernard PIOT, Annie POUZARGUE, Christian ROBIN, Monique MEYNARD, Agnès SEJOURNET, Laurence ROUEDE, Loïc MANON, Denis SIRDEY, Catherine DONZEAU-HOUGH, Corinne VENAYRE

Absents :

Catherine VIANDON, Gérard HENRY, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Michel GALAND, Jean-Paul GARRAUD, Jocelyne LEMOINE, Odile LUMINO, Alain MAROIS, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Francis PEJEAN, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc LAMAISSON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Sabine AGGOUN pouvoir à Corinne VENAYRE, Thierry MARTY pouvoir à Agnès SEJOURNET, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Jean Claude ABANADES pouvoir à Francine TREBUCHAIRE, Michel FOULHOUX pouvoir à Jérôme COSNARD, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Loïc MAGNAN pouvoir à Bernard PIOT, Armand REIS-FILIPPE pouvoir à Jack ALLAIS, David RESENDÉ pouvoir à David REDON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ZONE D'ACTIVITÉS D'EYGRETEAU : ACQUISITION DE LA PARCELLE ZT 23

Envoyé en préfecture le 03/10/2019 – 2/3
Reçu en préfecture le 03/10/2019
Affiché le
ID : 033-200070092-20190923-2019_09_186-DE

Sur proposition de M. Jérôme COSNARD, Vice-président en charge du Développement Économique.

Vu la délibération n°2019.04.045 relative à la poursuite des acquisitions foncières sur le secteur économique d'Eygreteau à Coutras,

Dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence de développement économique, la loi Notre a consacré et renforcé le rôle exclusif des intercommunalités dans la création, l'aménagement et la gestion des Zones d'Activités Économiques.

Dans la perspective de favoriser un développement équilibré et solidaire de son territoire, La Cali avait structuré dès 2013 une offre multi-site de Parcs d'Activités Économiques, complémentaire et non concurrente, qui s'appuie sur les principales centralités urbaines du territoire, d'Izon à Saint-Seurin-sur-l'Isle.

Le Parc d'Activités d'Eygreteau à Coutras s'inscrit pleinement dans cette offre multi-site et constitue une zone attractive à proximité de l'A 89 et disposant de grands ensembles fonciers classés (plus de 50 ha en totalité) en zone économique au sein du PLU de la ville de Coutras.

Ces 50 hectares sont composés de 4 secteurs :

- au Nord Est, le secteur 1 de 149 258 m² correspondant à la première tranche du Parc d'Activités en cours de commercialisation (6 lots ont été vendus représentant 21 971 m² et 740 420 € de recettes) ;
- au Nord Ouest, le secteur 2 de 147 503 m² sur lequel la ville de Coutras maîtrise 102 363 m², La Cali 11 410 m² et 33 730 m² sont encore de propriété privée (3 parcelles) ;
- au Sud Est, le secteur 3 de 61 545 m² acquis par La Cali en 2014 (délibération n°14.07.146) dans l'optique de réaliser des réserves foncières donnant l'opportunité d'implanter des grandes unités économiques ;
- au Sud Ouest, le secteur 4 de 144 535 m² sur lequel la ville de Coutras maîtrise 113 937 m², La Cali 13 455 m² et un propriétaire privé 17 143 m².

Dans le cadre de sa politique de développement économique et de réserves foncières, La Cali a la possibilité d'acquérir une parcelle supplémentaire du secteur 2, la ZT 23 (2 810 m²) appartenant à la famille DEAUDE.

Après négociation, le prix de vente a été fixé à 14 € le m² soit 39 340 €. Cette acquisition permettra à la Ville de Coutras et à La Cali de maîtriser quasiment l'ensemble du périmètre du secteur 2 (il restera 1 parcelle à acquérir) et ainsi sécuriser les éventuels futurs projets d'aménagement d'intérêt général.

Considérant que l'avis des domaines n'est pas requis étant donné que le prix respectif des parcelles est inférieur à 180 000 €,

Les frais d'actes notariés et autres seront à la charge de La Cali.

Vu l'avis du Bureau en date du 16 septembre 2019,

Après en avoir délibéré,

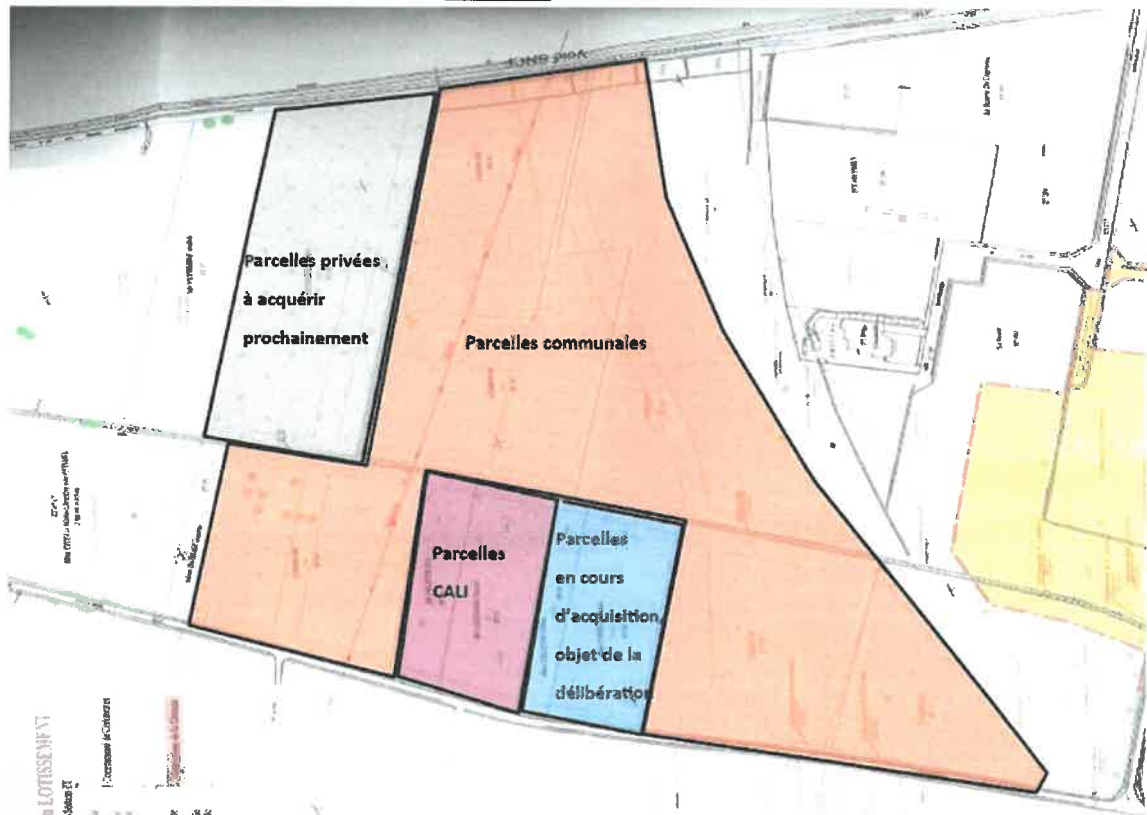
Et à l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver les modalités d'acquisitions ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération

Imputation budgétaire : DGA 3 – 2111 Acquisitions foncières

	Parcelles Cali (11 410 m ²)		Parcelles privées (11 020 m ²), objets de la délibération d'acquisition
	Parcelles communales (102 363 m ²)		Parcelles privées (22 710 m ²) à acquérir prochainement



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
 Fait à Libourne **3 octobre 2019**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 03/10/2019

Reçu en préfecture le 03/10/2019

Affiché le



ID : 033-200070092-20190923-2019_09_186-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 03/10/2019
Reçu en préfecture le 03/10/2019
Affiché le
ID : 033-200070092-20190923-2019_09_187-DE

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

2019-09-187 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 17 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt trois septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle - Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Anne BERTHOME, Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Anne-Marie ROUX, Vice-Présidente, David REDON, Vice-Président, Annie ROY, Chantal GANTCH, Vice-Présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Jack ALLAIS, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Kléber AUDINET, Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE, Marcel BERTHOME, Sophie BLANCHETON, Thierry ROUAULT, Sophie CARRERE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Chantal DUGOURD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Philippe FAURT, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Eric LACOUME, Bruno LAVIDALIE, Pierre-Jean MARTINET, Armand BATTISTON, Gérard MOULINIER, Patrick NIVET, Paquerette PEYRIDIEUX, Bernard PIOT, Annie POUZARGUE, Christian ROBIN, Monique MEYNARD, Agnès SEJOURNET, Laurence ROUEDE, Loïc MANON, Denis SIRDEY, Catherine DONZEAU-HOUGH, Corinne VENAYRE

Absents :

Catherine VIANDON, Gérard HENRY, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Michel GALAND, Jean-Paul GARRAUD, Jocelyne LEMOINE, Odile LUMINO, Alain MAROIS, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Francis PEJEAN, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc LAMAISSON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Sabine AGGOUN pouvoir à Corinne VENAYRE, Thierry MARTY pouvoir à Agnès SEJOURNET, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Jean Claude ABANADES pouvoir à Francine TREBUCHAIRE, Michel FOULHOUX pouvoir à Jérôme COSNARD, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Loïc MAGNAN pouvoir à Bernard PIOT, Armand REIS-FILIPPE pouvoir à Jack ALLAIS, David RESENDÉ pouvoir à David REDON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ZONE D'ACTIVITES D'EYGRETEAU : ACQUISITION DE LA PARCELLE ZT 24

Envoyé en préfecture le 03/10/2019 – 2/3
Reçu en préfecture le 03/10/2019
Affiché le
ID : 033-200070092-20190923-2019_09_187-DE

Sur proposition de M. Jérôme COSNARD, Vice-président en charge du Développement économique.

Vu la délibération n°2019.04.045 relative à la poursuite des acquisitions foncières sur le secteur économique d'Eygreteau à Coutras,

Dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence de développement économique, la loi Notre a consacré et renforcé le rôle exclusif des intercommunalités dans la création, l'aménagement et la gestion des Zones d'Activités Économiques.

Dans la perspective de favoriser un développement équilibré et solidaire de son territoire, La Cali avait structuré dès 2013 une offre multi-site de Parcs d'Activités Économiques, complémentaire et non concurrente, qui s'appuie sur les principales centralités urbaines du territoire, d'Izon à Saint-Seurin-sur-l'Isle.

Le Parc d'Activités d'Eygreteau à Coutras s'inscrit pleinement dans cette offre multi-site et constitue une zone attractive à proximité de l'A 89 et disposant de grands ensembles fonciers classés (plus de 50 ha en totalité) en zone économique au sein du PLU de la ville de Coutras.

Ces 50 hectares sont composés de 4 secteurs :

- au Nord Est, le secteur 1 de 149 258 m² correspondant à la première tranche du Parc d'Activités en cours de commercialisation (6 lots ont été vendus représentant 21 971 m² et 740 420 € de recettes) ;
- au Nord Ouest, le secteur 2 de 147 503 m² sur lequel la ville de Coutras maîtrise 102 363 m², La Cali 11 410 m² et 33 730 m² sont encore de propriété privée (3 parcelles) ;
- au Sud Est, le secteur 3 de 61 545 m² acquis par La Cali en 2014 (délibération n°14.07.146) dans l'optique de réaliser des réserves foncières donnant l'opportunité d'implanter des grandes unités économiques ;
- au Sud Ouest, le secteur 4 de 144 535 m² sur lequel la ville de Coutras maîtrise 113 937 m², La Cali 13 455 m² et un propriétaire privé 17 143 m².

Dans le cadre de sa politique de développement économique et de réserves foncières, La Cali a la possibilité d'acquérir une parcelle supplémentaire du secteur 2, la ZT 24 (8 210 m²) appartenant à Madame CURELY et Madame NAUD.

Après négociation, le prix de vente a été fixé à 17 € le m² soit 139 570 €. Cette acquisition permettra à la Ville de Coutras et à La Cali de maîtriser quasiment l'ensemble du périmètre du secteur 2 (il restera 1 parcelle à acquérir) et ainsi sécuriser les éventuels futurs projets d'aménagement d'intérêt général.

Considérant que l'avis des domaines n'est pas requis étant donné que le prix respectif des parcelles est inférieur à 180 000 €,

Les frais d'actes notariés et autres seront à la charge de La Cali.

Vu l'avis du Bureau en date du 16 septembre 2019,

Après en avoir délibéré,

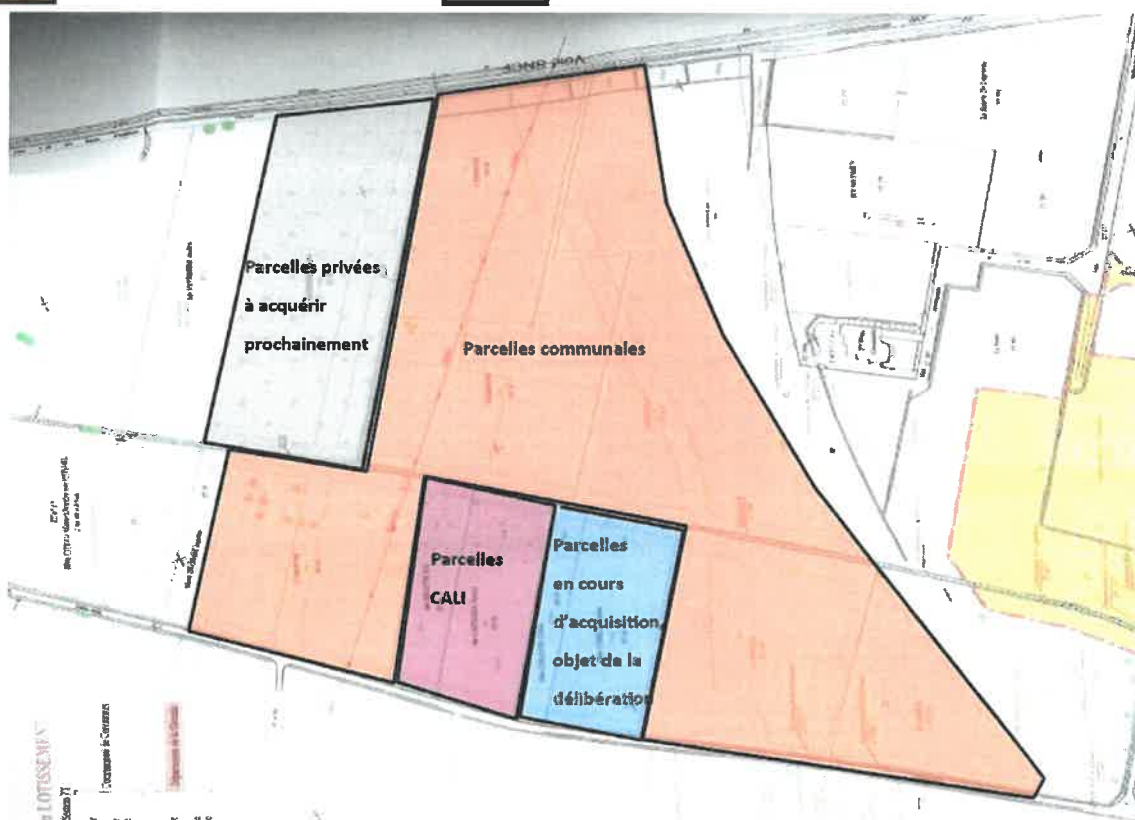
Et à l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver les modalités d'acquisitions ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération

Imputation budgétaire : DGA 3 – 2111 Acquisitions foncières

	Parcelles Cali (11 410 m ²)		Parcelles privées (11 020 m ²), objets de la délibération d'acquisition
	Parcelles communales (102 363 m ²)		Parcelles privées (22 710 m ²) à acquérir prochainement



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
 Fait à Libourne 3 octobre 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 03/10/2019

Reçu en préfecture le 03/10/2019

Affiché le



ID : 033-200070092-20190923-2019_09_187-DE

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

2019-09-188 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 17 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt trois septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle - Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Anne BERTHOME, Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Anne-Marie ROUX, Vice-Présidente, David REDON, Vice-Président, Annie ROY, Chantal GANTCH, Vice-Présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Jack ALLAIS, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Kléber AUDINET, Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE, Marcel BERTHOME, Sophie BLANCHETON, Thierry ROUAULT, Sophie CARRERE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Chantal DUGOURD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Philippe FAURT, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Eric LACOUME, Bruno LAVIDALIE, Pierre-Jean MARTINET, Armand BATTISTON, Gérard MOULINIER, Patrick NIVET, Paquerette PEYRIDIEUX, Bernard PIOT, Annie POUZARGUE, Christian ROBIN, Monique MEYNARD, Agnès SEJOURNET, Laurence ROUEDE, Loïc MANON, Denis SIRDEY, Catherine DONZEAU-HOUGH, Corinne VENAYRE

Absents :

Catherine VIANDON, Gérard HENRY, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Michel GALAND, Jean-Paul GARRAUD, Jocelyne LEMOINE, Odile LUMINO, Alain MAROIS, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Francis PEJEAN, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc LAMAISSON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Sabine AGGOUN pouvoir à Corinne VENAYRE, Thierry MARTY pouvoir à Agnès SEJOURNET, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Jean Claude ABANADES pouvoir à Francine TREBUCHAIRE, Michel FOULHOUX pouvoir à Jérôme COSNARD, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Loïc MAGNAN pouvoir à Bernard PIOT, Armand REIS-FILIPE pouvoir à Jack ALLAIS, David RESENDÉ pouvoir à David REDON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ZONE D'ACTIVITES D'ANGLUMEAU : ACQUISITIONS FONCIERES

Envoyé en préfecture le 03/10/2019 – 2/3
Reçu en préfecture le 03/10/2019
Affiché le 
ID : 033-200070092-20190923-2019_09_188-DE

Sur proposition de M. Jérôme COSNARD, Vice-Président en charge du Développement Economique.

Vu les délibérations n°2018.12.246 et n°2019.05.113 relatives aux acquisitions foncières dans le secteur économique d'Anglumeau à Izon,

Dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence de développement économique, la loi Notre a consacré et renforcé le rôle exclusif des intercommunalités dans la création, l'aménagement et la gestion des Zones d'Activités Économiques.

Dans la perspective de favoriser un développement équilibré et solidaire de son territoire, La Cali avait structuré dès 2013 une offre multi-site de Parcs d'Activités Économiques, complémentaire et non concurrente, qui s'appuie sur les principales centralités urbaines du territoire, d'Izon à Saint-Seurin-sur-l'Isle.

Situé à 5 km de l'échangeur 7 de la RN89, le Parc d'Activités d'Anglumeau à Izon s'inscrit pleinement dans cette offre multi-site et constitue une zone attractive à proximité de l'aire urbaine de Bordeaux pour des activités industrielles et logistiques. En continuité d'un secteur déjà industrialisé, la CdC du Sud Libournais et La Cali, ont aménagé en 2013 une tranche de 18 ha qui s'est entièrement et rapidement commercialisée et qui a permis l'implantation de 5 entreprises d'envergure régionale et nationale regroupant aujourd'hui plus de 250 emplois.

Deux entreprises du territoire (DSV et NEMO INVEST) souhaitent s'implanter sur l'extension du Parc d'Activités d'Anglumeau, actuellement classée au PLU d'Izon en zonage économique à urbaniser à court/moyen terme (1 Aux). Les différentes études préalables, et notamment environnementales, ont permis d'établir un périmètre global d'environ 6 hectares.

Suite aux acquisitions réalisées en 2018 concernant le périmètre d'implantation de DSV et au regard de l'état d'avancement du projet de NEMO INVEST, il convient maintenant de réaliser les acquisitions foncières de cette seconde emprise auprès de la commune d'Izon.

Considérant l'avis des domaines rendu le 12 octobre 2018, établissant l'estimation de la valeur domaniales à 19 euros du m², avec une marge d'appréciation de 10 %, il est proposé d'un commun accord avec la ville d'Izon d'acquérir les terrains sur les bases de l'accord obtenu en 2018, soit au prix de 18 euros le mètre carré.

Les modalités d'acquisitions sont ainsi les suivantes :

PARCELLES	SURFACES EN M² (environ)	PRIX AU M²	PRIX TOTAL (environ)
BD 123	4856	18	87 408,00
BD 124	2095	18	37 710,00
BD 125	2138	18	38 484,00
BD 130	1993	18	35 874,00
BD 129	2829	18	50 922,00
BD 128p	2472	18	44 496,00
BH 16	3072	18	55 296,00
BH 15	4354	18	78 372,00
BH 14	1170	18	21 060,00
BH 17	3276	18	58 968,00
BH 18	1237	18	22 266,00
BH 13	1724	18	31 032,00
TOTAL	31 216		561 888,00

Les frais d'actes notariés et autres seront à la charge de La Cali.

Vu l'avis du Bureau en date du 16 septembre 2019,

Envoyé en préfecture le 03/10/2019

Reçu en préfecture le 03/10/2019

Affiché le



ID : 033-200070092-20190923-2019_09_188-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 04/10/2019
Reçu en préfecture le 04/10/2019
Affiché le
ID : 033-200070092-20190923-2019_09_189BIS-DE

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

2019-09-189 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 17 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt trois septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle - Saint Denis de Pile , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Annie ROY , Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Thierry ROUAULT , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Pierre-Jean MARTINET , Armand BATTISTON , Gérard MOULINIER , Patrick NIVET , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Denis SIRDEY , Catherine DONZEAU-HOUGH , Corinne VENAYRE

Absents :

Catherine VIANDON, Gérard HENRY, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Michel GALAND, Jean-Paul GARRAUD, Jocelyne LEMOINE, Odile LUMINO, Alain MAROIS, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Francis PEJEAN, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc LAMAISSON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Sabine AGGOUN pouvoir à Corinne VENAYRE, Thierry MARTY pouvoir à Agnès SEJOURNET, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Jean Claude ABANADES pouvoir à Francine TREBUCHAIRE, Michel FOULHOUX pouvoir à Jérôme COSNARD, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Loïc MAGNAN pouvoir à Bernard PIOT, Armand REIS-FILIPE pouvoir à Jack ALLAIS, David RESENDE pouvoir à David REDON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'IMPLANTATION DE DSV À IZON

Envoyé en préfecture le 04/10/2019 – 2/2
Reçu en préfecture le 04/10/2019
Affiché le
ID : 033-200070092-20190923-2019_09_189BIS-DE

Sur proposition de Monsieur Jérôme COSNARD, Vice-président, en charge du Développement économique,

Vu la délibération n°2019.05.028 du bureau communautaire relative à la vente d'un terrain de la zone d'Anglumeau pour permettre l'implantation de l'entreprise DSV sur un terrain de 22 572 m²,
Vu les articles L 1511 et R 1511 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu l'article L 1511-3 du CGCT qui prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles,
Vu le règlement européen n°1407/2013 de la commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis,
Vu la demande de subvention de la société MONTAIGNE PROMOTION constructeur du projet DSV,

DSV/Mitjavile appartient à un groupe danois présent dans plus de 80 pays et composé de plus de 22 000 collaborateurs et réalisant un Chiffres d'Affaires de plus de 6,5 Milliards d'euros. Elle est située à Libourne depuis 1956, est spécialisée dans la logistique et le stockage dans le domaine du vin. Composée d'une quarantaine de personnes (près de 70 dans la saison forte), cette société travaille pour des cavistes, des restaurateurs et des hôteliers représentant 30 % environ du marché national. La société DSV Mitjavile atteint aujourd'hui un Chiffre d'Affaires de l'ordre de 10 Millions d'euros € et elle se développe à l'international en ouvrant des lignes de transport à l'Europe, en Chine et aux États-Unis.

Les infrastructures actuelles de la société DSV Mitjavile ne sont pas optimales puisqu'elle occupe deux sites distincts : un en propriété à l'EpINETTE et un en location aux Dagueys. Aussi, elle va s'installer dans un nouveau site d'exploitation sur le Parc d'Activités d'Anglumeau afin de regrouper ses activités sur un seul et même lieu permettant de consolider sa présence et ses emplois sur le territoire et d'envisager son développement dans de meilleures conditions.

La société DSV Mitjavile a confié la réalisation de ce projet au promoteur-constructeur MONTAIGNE PROMOTION qui construit le bâtiment (environ 7 000 m²). Elle a obtenu son permis de construire et elle est dans l'attente des différentes autorisations réglementaires et environnementales. Ce projet d'environ 6 millions d'euros nécessite une extension et un renforcement du réseau électrique estimé 11 892 € HT.

Vu l'avis du Bureau en date du 16 septembre 2019,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention de 11 892 € à la société MONTAIGNE PROMOTION pour soutenir la construction du projet de DSV à Izon ;
- signer la convention de partenariat avec la société MONTAIGNE PROMOTION.

Imputation budgétaire : chapitre 204 - compte 20422 - service gestionnaire et destinataire DECO1

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 4 octobre 2019
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

2019-09-190 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 17 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt trois septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle - Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Anne BERTHOME, Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Anne-Marie ROUX, Vice-Présidente, David REDON, Vice-Président, Annie ROY, Chantal GANTCH, Vice-Présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Jack ALLAIS, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Kléber AUDINET, Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE, Marcel BERTHOME, Sophie BLANCHETON, Thierry ROUAULT, Sophie CARRERE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Chantal DUGOURD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Philippe FAURT, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Eric LACOUME, Bruno LAVIDALIE, Pierre-Jean MARTINET, Armand BATTISTON, Gérard MOULINIER, Patrick NIVET, Paquerette PEYRIDIEUX, Bernard PIOT, Annie POUZARGUE, Christian ROBIN, Monique MEYNARD, Agnès SEJOURNET, Laurence ROUEDE, Loïc MANON, Denis SIRDEY, Catherine DONZEAU-HOUGH, Corinne VENAYRE

Absents :

Catherine VIANDON, Gérard HENRY, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Michel GALAND, Jean-Paul GARRAUD, Jocelyne LEMOINE, Odile LUMINO, Alain MAROIS, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Francis PEJEAN, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc LAMAISSON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Sabine AGGOUN pouvoir à Corinne VENAYRE, Thierry MARTY pouvoir à Agnès SEJOURNET, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Jean Claude ABANADES pouvoir à Francine TREBUCHAIRE, Michel FOULHOUX pouvoir à Jérôme COSNARD, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Loïc MAGNAN pouvoir à Bernard PIOT, Armand REIS-FILIPPE pouvoir à Jack ALLAIS, David RESENDE pouvoir à David REDON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
AVIS SUR MODIFICATION DES AUTORISATIONS D'OUVERTURE
DES COMMERCES DE LA VILLE DE LIBOURNE

2019-09-190 - 2/2
Envoyé en préfecture le 03/10/2019
Reçu en préfecture le 03/10/2019
Affiché le
ID : 033-200070092-20190923-2019_09_190-DE

Sur proposition de Monsieur Jérôme COSNARD, Vice-président en charge du Développement économique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2018-09-187 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Libournais en date du 25 septembre 2018 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités économiques d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2018-11-233 du 12 novembre 2018, portant avis sur les ouvertures dominicales des commerces de la Ville de Libourne pour l'année 2019,

Considérant la sollicitation de la Ville de Libourne concernant une ouverture supplémentaire en décembre pour faire suite à la demande de plusieurs commerces de la commune souhaitant ouvrir le dimanche 1er décembre 2019 à l'occasion de l'opération commerciale du Black Friday

Considérant que l'article 8 de la loi n° 2016-1088 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels est venu assouplir la loi de 2015 et permet désormais la modification en cours d'année de la liste des dimanches autorisés dans les mêmes formes, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné.

Après en avoir délibéré,

Et à la majorité, 53 voix pour, 6 voix contre (Jean-Louis ARCARAZ – pouvoir de Sébastien LABORDE, Sandy CHAUVEAU, Monique JULIEN, Agnès SEJOURNET – pouvoir de Thierry MARTY) **et 2 abstentions** (Philippe DURAND-TEYSSIER, Patrick NIVET) :

Le Conseil communautaire décide :

- d'émettre un avis favorable à la proposition d'ouverture dominicale le 1^{er} décembre 2019 : opération Black Friday

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne **3 octobre 2019**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

